

**PROCES VERBAL DU
COMITE SYNDICAL DU 27 JUIN 2008**

*Le procès verbal du 13 juin 2008 ne fait l'objet d'aucune observation, il est adopté par l'assemblée.
Monsieur Claude BALOGE est désigné secrétaire de séance.*

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - CONSTITUTION

Monsieur le Président expose :

L'article 22 du Code des Marchés Publics dispose :

« Lorsqu'il s'agit d'un Syndicat Mixte, la commission d'appel d'offres est constituée par le Président ou son représentant et par cinq membres du Comité Syndical, élus par le Comité à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ».

« Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la CAO par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. »

En conséquence, et conformément aux règles édictées par la délibération du 13 juin 2008, il est proposé de créer la commission d'appel d'offres et de désigner ses membres.

Ont été proclamés élus :

Titulaires

- Jacques DIEUMEGARD
- Marie-Françoise TRAVERS
- Jean-François MOREAU
- Luc DENIS
- Henri JOLIVET

Président

- Claude ROULLEAU

Suppléants

- Jacky PRINCAY
- Jean-Claude BONNEAU
- Louis-Marie GUERINEAU
- Jean-François COIFFARD
- Bernard FAUCHER

Représentant du Président

- Jean-Louis POTIRON

Le comité syndical adopte à l'unanimité.
Délibération ASDé/270608-AA01

RAPPORT ANNUEL 2007

Monsieur le Président présente et commente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public dont un exemplaire a été remis à chaque délégué le 13 juin 2008.

➤ **Le territoire du SMITED**

Le territoire du SMITED représente 259 438 hab (population INSEE de 1999). Des installations sont réparties du Nord au Sud :

Nord :

- Un quai de transfert à Coulonges Thouarsais
- Un centre de stockage à Coulonges Thouarsais appartenant au SMITED
- Un centre de stockage à Amailloux appartenant à SITA

Centre :

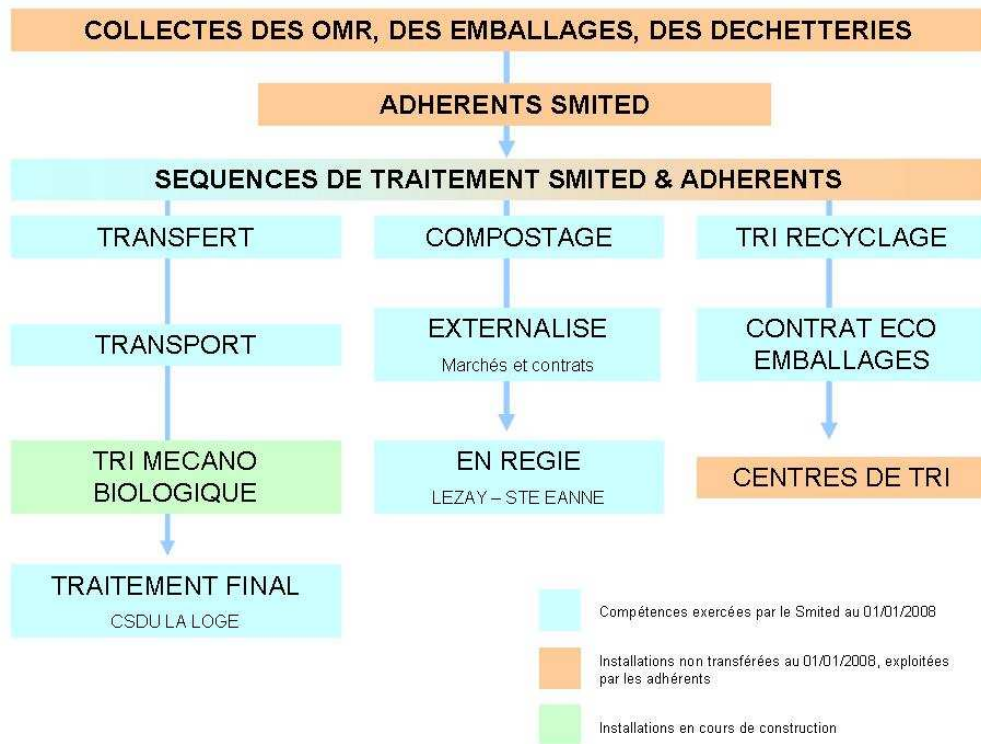
- Un centre de tri mécano biologique à Champdeniers
- Un quai de transfert à Ste-Eanne
- Une plateforme de compostage à Ste-Eanne

Sud :

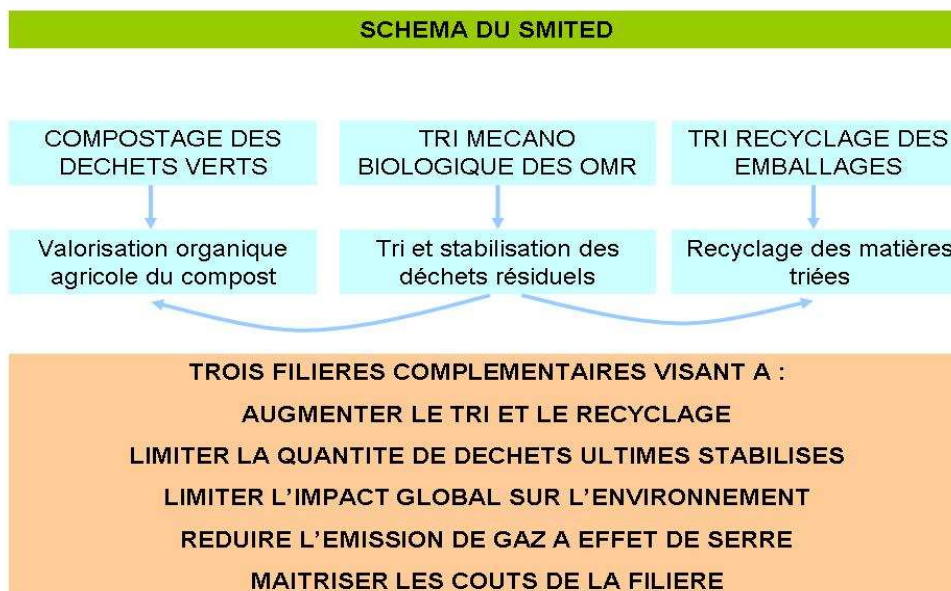
- Une plateforme de compostage à Lezay
- Un quai de transfert à Loubeau

➤ **La filière de gestion des déchets**

Le SMITED intervient sur le traitement des déchets.



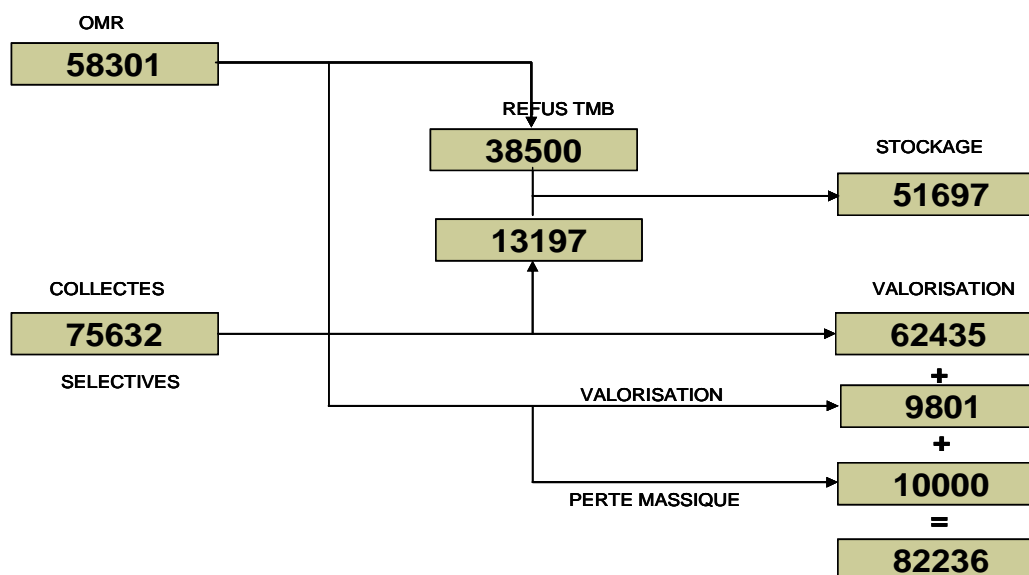
Depuis le 1^{er} janvier 2006, le SMITED a souscrit un contrat Eco Emballages pour le compte de ses adhérents.



➤ Chiffres clés 2007 sur le traitement

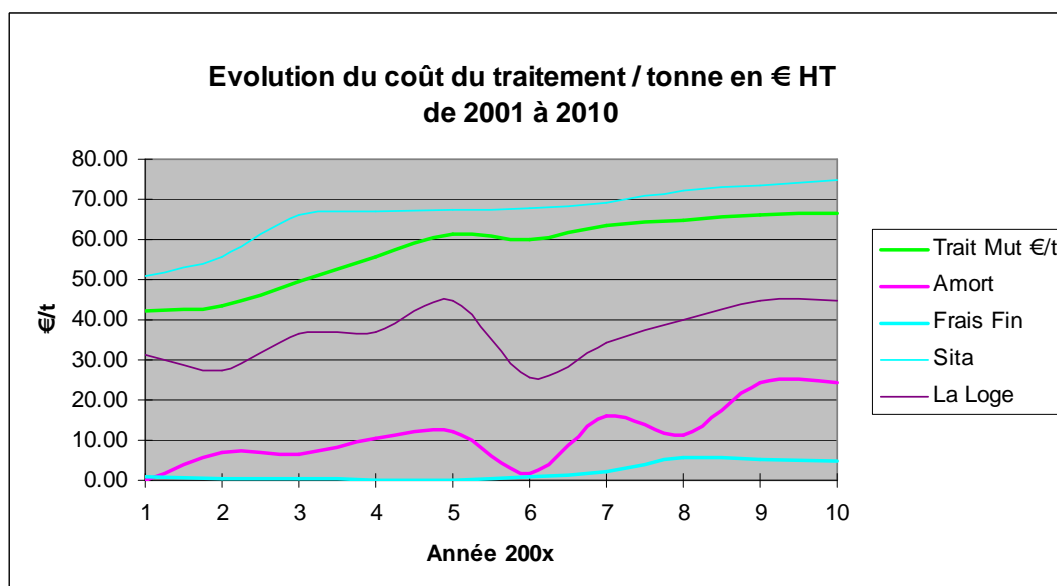
ORDURES MENAGERES & ASSIMILES			
Production annuel de déchets ménagers	(135 000 t)	522 kg/hab/an	100%
Quantité recyclée	(63 000 t)	243 kg/hab/an	47%
Quantité non recyclée	(72 000t)	279 kg/hab/an	53%

➤ Projection 2009 avec filière TMB



L'objectif principal du Centre de Tri Mécano Biologique est un stockage minimum pour une valorisation maximum.

➤ Bilans et projections financières



➤ Les transferts

Le SMITED possède 3 quais de transferts : - La Loge
- Ste-Eanne
- Melle

SYNTHESE Tonnages Totaux avec DIB	TRANSFERT			
	Transfert depuis			
	Melle	Ste Eanne	La Loge	Niort
Tonnages	15 408,88	17 756,36	3 166,40	1 579,40
Regroupement par activité	37 911,04			
Total transporté				

SYNTHESE Tonnages en %	TRANSFERT			
	Transfert depuis			
	Melle	Ste Eanne	La Loge	Niort
Pourcentage	40,64%	46,84%	8,35%	4,17%
Regroupement par activité	100%			
Total transporté				

38000 tonnes ont été transférées sur les 71000 tonnes stockées.

➤ Les transports

SYNTHESE Tonnages Totaux avec DIB	PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT		
	SMITED		ADHERENTS
	Smited GP	Direct	Direct
Tonnages	36 331,64	19 749,14	21 591,82
Regroupement par activité	56 080,78		21 591,82
Total transporté	77 672,60		

SYNTHESE Tonnages en %	PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT		
	SMITED		ADHERENTS
	Smited GP	Direct	Direct
Pourcentage	46,78%	25,43%	27,80%
Regroupement par activité	72,20%		27,80%
Total transporté	100%		

➤ Le traitement

3 sites de traitement avec mutualisation des coûts (Transfert / Transport / Traitement) :

- CSDU de La Loge
- CSDU Sommières du Clain
- CSDU Amailloux

CSDU DE LA LOGE	
Origine des déchets	Tonnes
SVL	11 525,54
Sictom de Loubeau	320,96
SMC	3 977,34
CC Parthenay	1 119,60
CC Pays Ténézéen	229,34
CC Val du THOUET	171,02
Sictom de Coulonges Chamdeniers	0,00
CC Cœur du Poitou	0,00
SM Pays Thouarsais	9 857,12
DIB et communes isolées	3 543,96
Total	30 744,88

CSDU DE SOMMIERES DU CLAIN	
Origine des déchets	Tonnes
Sictom de Loubeau	580,26
CC Cœur du Poitou	239,78
SMC	1 041,60
Total	1 861,64

CSDU D'AMAILLOUX	
Origine des déchets	Tonnes
SVL	5 893,46
Sictom de Loubeau	11 664,40
SMC	9 992,56
CC Parthenay	5 334,76
CC Pays Ténézéen	810,18
CC Val du THOUET	777,06
Sictom de Coulonges Chamdeniers	3 743,66
CC Cœur du Poitou	2 603,48
SM Pays Thouarsais	3 180,46
DIB et communes isolées	1 066,06
Total	45 066,08

➤ Chiffres clés 2007 – Transfert / Transport / Traitement

SMITED			
279 communes			
Population totale municipale		259 438 hab	
Population sans double compte (base Eco Emballages)		248 819 hab	
ORDURES MENAGERES & ASSIMILES			
Production annuel de déchets ménagers	(135 000 t)	522 kg/hab/an	100%
Quantité recyclée	(63 000 t)	243 kg/hab/an	47%
Quantité non recyclée	(72 000t)	279 kg/hab/an	53%
Tarif de traitement mutualisé 2007 (Transfert Transport Traitement)		77 € HT/T	
Coût de stockage SITA par tonne		70 € HT/T	
Coût de stockage La Loge Smited par tonne		35 € HT/T	
Coût annuel moyen du traitement par habitant versé par les adhérents		22 € HT/hab	

➤ Compostage

Il n'y a pas de mutualisation des coûts.

Origine des déchets verts	Tonnages
Syndicat Mixte du Pays Thouarsais	3 323.35
CC Val de Thouet	151.22
CC de Parthenay	3 032.60
CC Pays Thénézéen	437.44
CC Plaine de Courance	2 759.56
CC Val de Boutonne	480.56
CC du Lezayen	755.80
Sictom de Coulonges Champdeniers	1 648.78
CC Cœur de Poitou	451.72
Total annuel	13 041.03

Destination des déchets verts	Tonnages
LCE	3 323.35
Locarécuper	3 621.26
Plateforme de Lezay	4 161.60
Plateforme de Ste Eanne	1 534.42
Plateforme de la CAN	400.40
Total annuel	13 041.03

➤ Compostage, chiffres clés

Destination des déchets verts	Tonnages	€ HT/tonne
LCE	3 323.35	11.59
Locarécuper	3 621.26	20.42
Plateforme de Lezay	4 161.60	16.10
Plateforme de Ste Eanne	1 534.42	13.77
Plateforme de la CAN	400.40	26.61
Total annuel	13 041.03	16.20

DECHETS VERTS

Tonnage déchets verts compostés **14 000 tonnes**

Prix de revient moyen du compostage **17 € HT/T**

Coût annuel moyen par habitant versé par les adhé **1.30 € HT/hab**

➤ Contrat Eco Emballages, liquidatif 2006 perçu en 2007

Code E-compare	Collectivité	[Σ T01-T05] 5%	Prélèvement Smited 5%	Total perçu EE	Estimation pm
0	Acompte EE encaissé	1 959 782		1 959 782	
1	SVL	525 289	27 647	552 936	530 467
2	SMPT	337 372	17 756	355 128	340 697
3	SMC	353 708	18 616	372 324	357 194
4	Loubeau	287 617	15 138	302 755	290 452
5	Parthenay	64 494	3 394	67 889	65 130
6	Coulonges Champdeniers	112 364	5 914	118 278	94 751
7	Cœur de Poitou	132 273	6 962	139 235	133 577
8	Thénézay	23 305	1 227	24 532	23 535
9	Val de Thouet	25 370	1 335	26 705	25 620
10	Com Isolées	0	0	0	0
	Total reversé	1 861 793	97 989	1 959 782	1 861 423
	Prélèvement 5%	97 989	97 989		

➤ Performances de collectes sélectives

COMPARATIFS 2006-2007	PERFORMANCE 2007	PERFORMANCE 2006	Variation en %
COLLECTIVITES	TOTAL EN KG / HAB / AN	TOTAL EN KG / HAB / AN	VARIATION 2007 - 2006
S.V.L.	59.77	54.85	4.92
S.M.P.T.	53.04	55.93	-2.89
S.M.C.	55.92	52.54	3.38
SICTOM DE LOUBEAU	55.01	54.28	0.73
C.C. PARTHENAY	51.33	49.44	1.89
SICTOM DE COULONGES CHAMPDENIERS	58.35	57.05	1.30
C.C. CŒUR DE POITOU	74.74	70.48	4.26
C.C. PAYS THENEZEEN	61.90	45.55	16.35
C.C. VAL DE THOUET	43.54	61.84	-18.30

➤ **Contrat Eco Emballages**

- Communication
- Actions des adhérents
- Soutiens financiers

	Communication	Moyen humains	
Collectivité	€ HT	€ HT	Total HT
SVL	10 439.62	5 200.00	15 639.62
SMPT	5 754.05	0.00	5 754.05
SMC	14 522.08	8 200.00	22 722.08
Loubeau	10 194.33	18 900.00	29 094.33
Parthenay		10 000.00	10 000.00
Coulonges Champdeniers	9 017.80	5 370.00	14 387.80
Cœur de Poitou	2 109.40	5 600.00	7 709.40
Thénezay	428.43	0.00	428.43
Val de Thouet	1 552.12		1 552.12
Sमित	13 679.34	10 000.00	0.00
Total	67 697.17	63 270.00	107 287.83

➤ **D3E**

En mars 2007, le SMITED a signé une convention avec l'organisme agréé chargé d'organiser les collectes et le traitement des Déchets et Equipements Electriques et Electroniques (D3E).

Le prestataire chargé des opérations est la société agréée ERP France.

Malgré les difficultés rencontrées en phase de démarrage effectif sur 14 points de collecte définis, début 2008 on peut affirmer que le service est en place et que les collectivités ayant intégré cette démarche ont perçu les compensations financières rétroactives pour la période d'août 2006 à mars 2007.

Le Syndicat Mixte du Pays Thouarsais et le Syndicat du Val de Loire ont leur propre contrat.

RETROACTIVITE: DU 15/08/2006 AU 14/03/2007				
COLLECTIVITE	DECHETTERIE	TONNAGE DEEE	COMPENSATION OCADE	TOTAL A PERCEVOIR
C.C. LEZAY	LEZAY	5.058	350	1 770.30 €
SICTOM COULONGES CHAMDENIERS	ARDIN	17.091	350	5 981.85 €
C.C. THENEZAY	LOUIN	1.040	350	364.00 €
C.C. VAL DE THOUET	LOUIN	0.000	350	- €
C.C. CŒUR DU POITOU	CHEF BOUTONNE	6.655	350	2 329.25 €
C.C. CŒUR DU POITOU	CHEF BOUTONNE	2.634	350	921.90 €
S.M.C.	LA CRECHE SECONDIGNY VERRUYES MAIXENT L'ECOLE ST	26.140	350	9 149.00 €
C.C. MELLE	MELLE	13.428	350	4 699.80 €
C.C. VAL DE BOUTONNE	BRIOUX SUR BOUTONNE	0.000	350	- €
C.C. CELLES SUR BELLE	CELLES SUR BELLE	0.000	350	- €
C.C. PARTHENAY	PARTHENAY	2.240	350	784.00 €
TOTAUX		71.652	350	26 000.10 €

➤ **Mesures de prévention**

La prévention vise à réduire les quantités de déchets et leur nocivité. Elle consiste également à prendre des mesures pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à l'homme et à l'environnement.

Transport :

Optimisation de la flotte de transport adaptation à de nouvelles normes.

Au niveau du traitement :

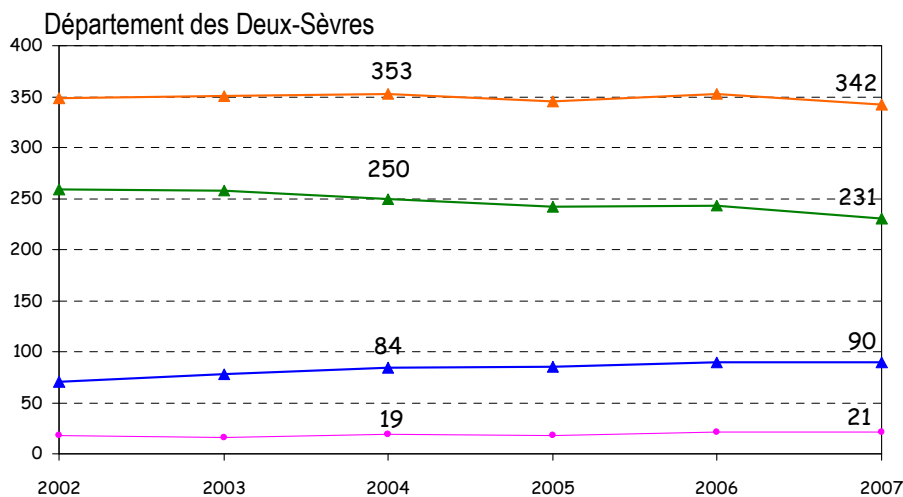
- D3E
- Contrôles d'accès CSDU (fiches IPA)
- Lixiviat et biogaz (système d'aspersion sur le site)
- Broyage tout venant (acquisition d'un broyeur lent)

Idéal 79 :

- la réduction des quantités de déchets,
- et / ou la réduction de leur nocivité,
- et / ou l'amélioration du caractère valorisable de ces déchets

➤ La gestion des ordures ménagères hors déchetteries

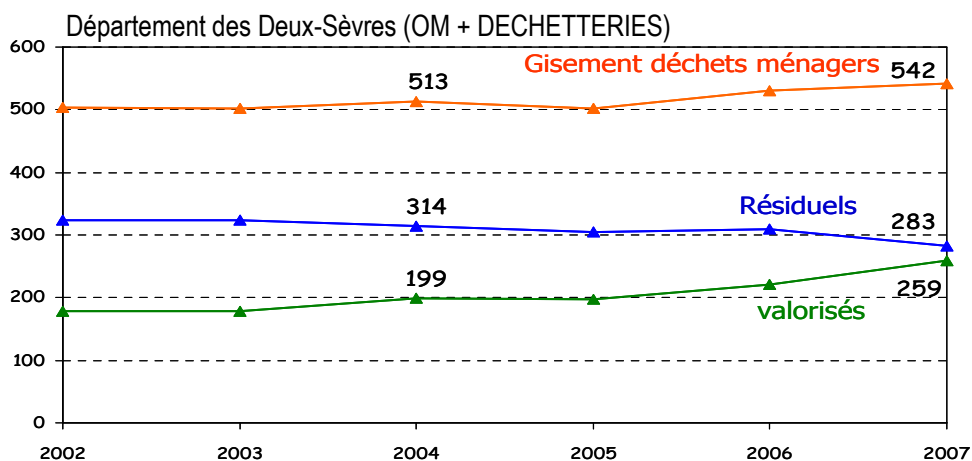
Evolution de la quantité d'ordures ménagères à traiter en kg par habitant.



La production de déchets ménagers est stabilisée depuis 5 ans.

➤ La gestion des déchets ménagers totaux

Evolution du gisement de déchets ménagers en kg par habitant.



Taux de valorisation sur le plan national : **24 %**

Taux de valorisation sur le plan départemental : **47 %**

➤ Réduction des déchets



Réduction de 9,9 % des déchets résiduels.

➤ L'emploi

19 agents au 1^{er} janvier 2007
22 agents au 31 décembre 2007

En 2008, l'intégration de la plate forme de compostage de Ste-Eanne et la mise en service du Centre de Tri Mécano Biologique conduiront les effectifs du SMITED au nombre de 35 agents.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.
Délibération ASDé1270608-AA08

COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Monsieur le Président expose :

L'examen des comptes de résultats de l'exercice 2007 fait apparaître un déficit de fonctionnement net de 381 856.67 € contre balancé par 2 105 133.34€ d'excédent antérieur, et 1 513 394.76 € de déficit d'investissement de clôture également contre balancé par 863 318.38 € d'excédent antérieur reporté. Il est constaté des restes à réaliser de 4 880 000.00 € en recette d'investissement et 4 770 200.00€ en dépense d'investissement. L'excédent de crédits d'investissement reporté étant de 109 800,00 €, le besoin d'autofinancement complémentaire est de 540 276.38 € pour rétablir l'équilibre de cette section. Un montant de 540 276.38 € est proposé au crédit de la section d'investissement par affectation du résultat de fonctionnement 2007 ; le solde cumulé soit 1 183 000.29 € sera affecté en report sur la section de fonctionnement dont une partie est réservée au financement complémentaire des travaux en cours non achevés.

Après mise au vote par le doyen d'âge, Monsieur Jacky PRINCAY, le comité syndical adopte à l'unanimité le compte administratif.

Délibération ASDé1270608-AF01

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2007

Le président rappelle les résultats du compte administratif présenté et approuvé, il propose l'affectation suivante :

MONTANT A AFFECTER	
Résultat de l'exercice:	-381 856.67
Report à nouveau:	2 105 133.34
Résultats cumulés à affecter	1 723 276.67
Solde d'exécution de la SI:	-650 076.38
Restes à réaliser dépenses:	-4 770 200.00
Restes à réaliser recettes:	4 880 000.00
Besoin de financement	-540 276.38
Solde disponible:	1 183 000.29

Après avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité l'affectation suivante :

AFFECTATION:	
Compte 1064:	44 799.83
Compte 1068:	495 476.55
Report à nouveau :	1 183 000.29
Total	1 723 276.67

Délibération ASDél270608-AF06

COMPTE DE GESTION 2007

Monsieur le Président expose :

Les comptes de résultats de l'exercice 2007 dressés par M. le Comptable du Trésor sont conformes aux écritures passées par l'ordonnateur tant en recettes qu'en dépenses.

Le compte de gestion peut être certifié conforme aux écritures enregistrées par l'ordonnateur et transcrites dans les documents du compte administratif 2007.

Le comité syndical adopte à l'unanimité le compte de gestion 2007.

Délibération ASDél270608-AF02

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2008

Monsieur le Président expose :

En préalable à la présentation du projet de budget supplémentaire 2008, un inventaire des travaux en cours et à réaliser est établi pour mieux définir les besoins de financement :

Le projet du Budget Supplémentaire 2008 est élaboré sur la base des reports 2007 et du résultat 2007 à affecter en fonctionnement soit 1 183 000.29 € complété par 97 200 € de recettes nouvelles.

Il est également prévu d'affecter 540 276.38 € en investissement.

25 000 € sont réservés au financement de la part Idéal 79 pour la période de juillet à décembre 2008

723 851.74 € sont affectés à la filière traitement

42 500 € sont affectés au compostage

46 706.82 € sont affectés à la gestion du contrat Eco Emballages

Le solde est réparti entre les différents services à hauteur de 151 141.73 € via l'administration générale.

L'inscription anticipée de reports lors du vote du BP font l'objet d'annulation pour 291 000 €, ce qui réduit d'autant l'excédent à affecter.

En investissement 702 000 € sont répartis en 460 000 € d'acquisition ou renouvellement de matériels et 242 000 € de travaux sur installations techniques. Les recettes sont réparties en 470 k€ d'emprunts, 220 k€ d'autofinancement et 12 k€ de subvention.

La section de fonctionnement est équilibrée à 989 200.29 € et la section d'investissement à 702 000 € de crédits nouveaux et 5 420 276.38 € de reports équilibrés par l'affectation en investissement de 540 276.38 € issus du résultat de fonctionnement conformément à délibération prise lors du vote du compte administratif 2007.

Le comité syndical adopte à l'unanimité le budget supplémentaire 2008.

Délibération ASDé/270608-AF03

LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Président expose :

Le pré financement des investissements de l'exercice en cours, a fait l'objet d'un plan de financement présenté au comité syndical lors du vote des budgets. La réalisation définitive des emprunts auprès des organismes bancaires se fera par consolidation des montants réellement nécessaires par nature. Aussi la caisse d'Epargne propose l'ouverture d'une ligne de trésorerie par signature d'un contrat. Le crédit serait de 3 000 000 €, ce qui permettrait de pré financer la totalité des investissements avant consolidation par réalisation d'emprunt entre fin 2008 et début 2009.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation de renouveler la ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne au 15 septembre 2008, pour un montant de 3 000 000 € (Commission d'engagement 0€, Commission de mouvement 0%, taux de mouvement l'EURIBOR 1 semaine + marge de 0.25, frais de dossier 250 €).

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération ASDé/270608-AF05

INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR

Monsieur le Président expose :

Un arrêté interministériel du 16 décembre 1983 a institué une indemnité de conseil au profit du receveur.

Cette mission de conseil comprend notamment la gestion financière, l'analyse budgétaire et de trésorerie, la gestion économique, ainsi que la mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières.

Suivant les dispositions de l'arrêté, cette mission donne droit à l'octroi d'une indemnité calculée par application du tarif défini à l'article 4 sur la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des trois dernières années.

Cette indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat du comité syndical. Elle peut-être supprimée à tout moment.

Après examen, le Comité décide :

- de solliciter le concours sus indiqué auprès de Monsieur Pierre LEROY, receveur ;
- de lui attribuer par reconduction, à compter du 01/01/2008, l'indemnité prévue par l'article 4 de l'arrêté du 16/12/1983 au **taux de 50 %**.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération ASDé/270608-AF04

AVENANT MARCHE VINCI

Monsieur le Président expose :

Durant la phase de travaux un certain nombre de travaux complémentaires ont été demandés par le maître d'ouvrage notamment en terme de sécurité incendie et de secours en alimentation électrique. Des modifications ont été demandées en terme d'aménagement des locaux administratifs.

La liste de ces travaux est la suivante :

- Création d'un regard pour piézomètre et pompage de secours,
- Dalle groupe électrogène,
- Raccordement Groupe électrogène,
- Réseau ondulé pour protection des locaux administratifs,
- Alimentation des caméras pour la surveillance de l'usine,
- Clôtures sur les parcelles mitoyennes du centre ;
- Système d'extinction incendie de la fosse,
- Extension de la salle de réunion,
- Raccordement suppresseur pour le système d'extinction incendie fosse,
- Augmentation du transformateur isolement usine,
- Menuiseries intérieures locaux administratifs,

Le montant de ces prestations supplémentaires s'élève à : 205 826.12 € HT soit 1.45 % du montant du marché de travaux.

Par ailleurs des travaux complémentaires ont été imposés par le contrôle technique des ouvrages, ils concernent :

- Modifications des couvertures et bardages posés suite à la diffusion de la note d'ambiance
- Modification des bétons mis en place suite à la diffusion de la note d'ambiance
- Création d'un lest en béton armé suite à études de sol complémentaires

Le montant des prestations s'élève à 145 910.67 € HT dont 66% sont pris en charge par le groupement Vinci Sogea après négociation. Le Smited aurait à sa charge 49 609.62 € HT soit 34% du marché de travaux.

Considérant que les travaux complémentaires demandés par le maître d'ouvrage incombent à celui-ci d'une part, Considérant que les travaux complémentaires, conséquence du contrôle technique, relèvent des études de conception et qu'ils conditionnent directement la validité de la garantie décennale apportée par les prestataires, il a été convenu après négociation, une prise en charge partagée des plus values à raison de 34% pour le maître d'ouvrage et 66% par le groupement Vinci Environnement-Sogea.

A ces conditions l'avenant n°2 serait d'un montant total de **255 435,74 € HT** soit 1,81% du montant du marché initial actualisé de travaux.

Après délibération, les membres du comité syndical ont autorisé le Président à signer cet avenant.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération ASDé1270608-MP01

MARCHES ATTRIBUES

Monsieur le Président expose :

Depuis le début de l'année un certain nombre de marchés ont été passés avec les prestataires ou fournisseurs. Dans le cadre de l'information du comité syndical les marchés attribués sont les suivants :

Marchés de Travaux :

De 4000 à 20000 € HT

N°Marché	Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant	Type de procédure
2008-031	Travaux complémentaires La Loge II	20/02/2008	SARL PELLETIER	79143	15 204,50	MAPA 2
2008-033	Engazonnement et fertilisation 2008 La Loge	13/03/2008	HYDROGREEN	29674	4 000,00	MAPA 2
2008-036	Travaux de remise en état de la plateforme de compostage de Ste-Eanne (phase 2)	20/03/2008	ENT BOISLIVEAU	79800	15 961,40	MAPA 2
2008-037	Travaux complémentaires d'élargissement de voie de l'ISDND de La Loge 2	13/03/2008	SARL PELLETIER	79143	8 656,15	MAPA 2
2008_047	Travaux de remise en état des quais de transferts de Ste-Eanne	28/05/2008	CIN	79043	10 800,00	MAPA 2

De 20001 à 50000 € HT

N°Marché	Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant	Type de procédure
2008-029	Travaux de remise en état de la plateforme de compostage de Ste-Eanne	01/02/2008	Entreprise BOISLIVEAU	79800	21 886,70	MAPA 2

De 50001 à 90000 € HT

N°Marché	Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant	Type de procédure
2008-035	Remise en état du broyeur AK 230 Doppstadt	13/03/2008	W41 TP SAS		59 176,57	MAPA 3

Marchés de Fournitures :

De 4000 à 20000 € HT

N°Marché	Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant	Type de procédure
2008-023	Matériel vidéo surveillance TMB	08/01/08	SARL JC INFORMATIQUE	79100	5853,52	MAPA 2
2008-030	Achat Balayeuse	08/02/08	M3 ATLANTIQUE	79000	9 150,00	MAPA 2
2008-039	Photocopieur	29/05/08	ARTYL BUREAU	17000	8 500,00	MAPA 2
2008-049	Tables Salle de Réunion	05/06/08	SELOMA	79230	5 504,00	MAPA 2

De 20001 à 50000 € HT

N°Marché	Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant	Type de procédure
2008-001	Matériel informatique	08/01/08	SARL JC INFORMATIQUE	79100	43 634,89	MAPA 2
2008-002	Pneumatiques	25/01/08	ETS CHOUTEAU	79180	21 870,00	MAPA 2

De 50001 à 90000 € HT

N°Marché	Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant	Type de procédure
2008-010	Fourniture de Fuel domestique La Loge	25/01/2008	Chapus produits Pétroliers	86200	50 000,00	MAPA 2
2008-020	Fourniture de Fuel domestique plateforme de compostage Ste-Eanne, quais de transfert Ste-Eanne et Melle	25/01/2008	WOREX	79000	50 000,00	MAPA 2

De 90001 à 135000 € HT

N°Marché	Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant	Type de procédure
2008-008	Fourniture de Gazole 2008	25/01/2008	WOREX	79000	110 000,00	MAPA 4

Marchés de services :

De 4000 à 20000 € HT

N°Marché	Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant	Type de procédure
2008-013	Réalisation des contrôles de la qualité des biogaz produits sur le CSDU de La Loge	17/01/2008	APAVE	44800	6 232,00	MAPA 2
2008-011	Maintenance torchère 2008	25/01/2008	CATTEC	47290	13 596,00	MAPA 2
2008-012	Analyse des effluents	19/02/2008	IANESCO CHIMIE	86038	6 750,84	MAPA 2
2008-022	Prestations broyage Lezay	06/02/2008	LOCA RECUPER	79200	14 150,00	MAPA 2

De 20001 à 50000 € HT

N°Marché	Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant	Type de procédure
2008-009	Traitement des déchets verts Pays Thouarsais	25/01/2008	Loire Compost Environnement	49700	31 610,00	MAPA 2
2008-021	Prestations Garage	01/02/2008	Garage JAULIN	79400	40 000,00	MAPA 2
2008-021	Prestations Garage	04/02/2008	Garage BOIZUMEAU	79220	40 000,00	MAPA 2
2008-024	Location compacteur	08/01/2008	SAS ECOLOMAT	94596	28 200,00	MAPA 2
2008-040	Location d'une torchère	21/04/2008	FBI BIOME SA	2603	49 580,00	MAPA 2

De 50001 à 90000 € HT

N°Marché	Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant	Type de procédure
2008-009	Traitement des déchets verts Py, Val de Thouet, Pays Th	25/01/2008	LOCA RECUPER	79200	64 270,00	MAPA 3

Le comité syndical est informé des divers marchés passés.

Délibération ASDé/270608-MP02

MARCHES PUBLICS EN PROCEDURE ADAPTEE

Règlement interne de procédure

Monsieur le Président expose :

Le règlement interne de procédure de passation des marchés, adopté le 24 juin 2005 et révisé le 19 mai 2006 doit être actualisé compte tenu des modifications de seuils au-delà duquel les procédures doivent être formalisées (art 26 du CMP) :

Marché en procédure adaptée de 1^{er} niveau : 0 à 4000 € HT

Marché en procédure adaptée de 2e niveau : 4001 à 50 000 € HT

Marché en procédure adaptée de 3e niveau : 50 001 à 90 000 € HT

Marché en procédure adaptée de 4e niveau : 90 001 à **206 000** € HT

Le seuil des marchés en procédure adaptée a été ramené de 210 000 € à **206 000** € HT.

Les procédures adaptées de chaque niveau restent inchangées.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération ASDé/270608-MP03

CONVENTION SMITED / SIEDS

Valorisation du biogaz du site de La Loge I

Monsieur le Président expose :

La quantité de biogaz produit par le site de stockage de La Loge est suffisante pour envisager une valorisation en énergie électrique et thermique.

Le comité syndical réuni le 14 décembre 2007 a décidé de confier l'exploitation de la production d'énergie au SIEDS.

Un projet de convention qui a été remis aux élus est soumis au vote de l'assemblée délibérante.

Après débat, le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération ASDé/270608-AT01

CONVENTION SMITED / CAN IDEAL 79

Monsieur le Président expose :

Le programme IDEAL 79 dont les résultats ont été présentés le 27 mai 2008 lors de la cérémonie de clôture, a reçu un encouragement à la prolongation de la part des représentants du ministère et de l'Europe. Dans ce contexte, la CAN et le SMITED proposent de prolonger l'action, de manière transitoire jusqu'à fin 2008 afin d'établir un bilan des points forts de cette première action et d'envisager un prolongement pluriannuel dans un cadre juridique différent.

Cette période permettra également le montage d'un programme d'actions complémentaires à celui conduit depuis 2005.

Les membres du comité syndical ont autorisé le Président à signer une convention avec la CAN pour permettre la gestion de cette phase transitoire courant du 1er juillet au 31 décembre 2008.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération ASDé1270608-AT02

TAUX DE PROMOTION POUR AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Président expose :

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du comité technique paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 28 février 2008,

Le Président propose à l'assemblée de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX (en%)
CONTROLEURS TERRITORIAUX DE TRAVAUX	Contrôleur Principal de Travaux	100%
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Adjoint technique territorial de 1 ^{ère} classe	100%
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	100%

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération ASDé1270608-AA02

OUVERTURE DE POSTES (Avancement de grade)

Monsieur le Président expose :

Au vu du tableau de proposition d'avancement de grade établi par le Centre de Gestion, il est proposé d'ouvrir le poste suivant au 1^{er} septembre 2008 :

- 1 poste de Contrôleur Principal de Travaux à temps plein,

Les membres du Comité Syndical ont autorisé Mr le Président à ouvrir ce poste et à inscrire les crédits nécessaires au budget du syndicat.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération ASDé/270608-AA04

OUVERTURE DE POSTE (Recrutement TMB)

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre des recrutements pour la mise en service du Centre de Tri Mécano Biologique,
Et pour les besoins de service, il est proposé de créer un poste :

- 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps plein au 1^{er} septembre 2008

Les membres du Comité Syndical ont autorisé Mr le Président à ouvrir ce poste et à inscrire les crédits nécessaires au budget du syndicat.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération ASDé/270608-AA05

OUVERTURE DE POSTES

Monsieur le Président expose :

Considérant l'évolution des fonctions de deux agents d'encadrement il est proposé de créer au 1^{er} juillet 2008 :

- 2 postes d'Agent de Maîtrise Territorial à temps plein

Les membres du Comité Syndical ont autorisé Mr le Président à ouvrir ces postes et à inscrire les crédits nécessaires au budget du syndicat.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération ASDé/270608-AA06

FERMETURE DE POSTE

Monsieur le Président expose :

Après nomination des agents sur le grade d'agent de maîtrise et sur le grade de contrôleur de travaux, il est proposé de fermer les postes suivants au 1^{er} juillet 2008 :

- **2 postes de Technicien Supérieur Territorial à temps plein.**

Cette décision sera soumise à l'avis de la CTP du centre de gestion.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération ASDé/270608-AA07

REGIME INDEMNITAIRE CADRE D'EMPLOI DES FILIERES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES APPLICABLE AUX AGENTS TITULAIRES ET CONTRACTUELS

Monsieur le Président expose :

La création de nouveaux postes pour l'ouverture du Centre de Tri Mécano Biologique décidés par l'assemblée du 19 octobre 2007 et du 11 février dernier nécessite l'actualisation du régime indemnitaire applicable aux nouveaux cadres d'emplois créés.

L'institution du régime indemnitaire a été voté par le comité syndical du 30 novembre 2002 modifié notamment, par la délibération du 03 Mars 2006, 19 Mai 2006 et 20 octobre 2006.

Désormais le régime indemnitaire ci-dessous présenté est applicable au SMITED.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 88, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-675 du 6 septembre 1991 relatif au régime indemnitaire dans la fonction publique territoriale,

Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) :

Vu le décret n°2000-815 du 25 Août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail, rendu applicable à la fonction publique territoriale par la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 et le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001,

Vu le décret n°2002-63 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires des services déconcentrés (IFTS), abrogeant le décret n°68-560 du 19 juin 1968,

Vu l'arrêté du 14 janvier 2002 NorFPPA0100154A

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Coeff.* multiplicateur du SMITED	Périodicité d'attribution
Administrative	Attachés Territoriaux	Directeur	5	Mensuellement

*dans la limite d'un coefficient multiplicateur allant de 1 à 8

Prime de responsabilité

Vu le décret n°2000-815 du 25 Août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail, rendu applicable à la fonction publique territoriale par la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 et le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001,

Vu le décret de 88-631 du 6 mai 1988 fixant les modalités d'attribution des primes de responsabilités, modifié

Filière	Cadre d'emploi	Grade	*% du traitement brut moyen du grade	Périodicité d'attribution
Administrative	Attachés Territoriaux	Directeur	15%	Mensuellement

* % maxi de 15% du TB

Indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) :

Vu le décret n°2000-815 du 25 Août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail, rendu applicable à la fonction publique territoriale par la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 et le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002

Filière	Cadre d'emploi	Grades	Limite mensuelle
Administrative	Adjoints Administratifs Territoriaux	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	25 heures
		Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	25 heures
		Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	25 heures
Technique	Contrôleurs Territoriaux de travaux	Contrôleur Principal de Travaux	25 heures
		Contrôleur de Travaux	25 heures
	Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	25 heures
		Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	25 heures
		Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	25 heures
Agents de Maîtrise Territoriaux	Agent de Maîtrise	25 heures	

« si la compensation des heures supplémentaires n'est pas réalisée sous forme de repos compensateur, le paiement sera opéré sur décompte des heures supplémentaires effectivement réalisées au-delà des bornes horaires définies par le cycle de travail, dans la limite de 25 heures par mois (y compris les heures de dimanche, jours fériés et nuit) sauf circonstances exceptionnelles et pour une période limitée »

Indemnité d'exercice de mission (IEM):

Vu le décret n°91-875 du 6 Septembre 1991 modifié,
Vu le décret n°97-1223 du 26 décembre 1997,
Vu l'arrêté ministériel du 26 décembre 1997,

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Coeff.* multiplicateur du SMITED	Périodicité d'attribution
Administrative	Attachés Territoriaux	Directeur	3	Mensuellement
	Adjoints Administratifs Territoriaux	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	3	Mensuellement
Technique	Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	3	Mensuellement
		Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	3	Mensuellement
		Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	3	Mensuellement
	Agents de Maîtrise Territoriaux	Agent de Maîtrise	3	Mensuellement

*dans la limite d'un coefficient multiplicateur allant de 0.8 à 3

Indemnité d'administration et de technicité (IAT) :

Vu le décret n°2000-815 du 25 Août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail, rendu applicable à la fonction publique territoriale par la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 et le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001,
Vu le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité (IAT),
Vu les arrêtés interministériels du 14 janvier 2002 Nor FPPA01000149A, du 29 janvier 2002 Nor MCCB0200088A et du 13 février 2002 Nor AGRA0200278A, modifié.
Vu le décret n° 2004-1267 du 23 novembre 2004,

Vu l'arrêté ministériel du 23 novembre 2004,

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Coeff.* multiplicateur du SMITED	Périodicité d'attribution
Administrative	Adjoints Administratifs Territoriaux	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	8	Mensuellement
		Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	8	Mensuellement
		Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	8	Mensuellement
Technique	Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	8	Mensuellement
		Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	8	Mensuellement
	Agents de Maîtrise Territoriaux	Agent de Maîtrise	8	Mensuellement

* dans la limite d'un coefficient multiplicateur allant de 1 à 8

La prime de service et de rendement :

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié,

Vu le décret n°72-18 de 5 janvier 1972 modifié,

Vu l'arrêté ministériel du 5 janvier 1972 modifié

Filière	Cadre d'emploi	Grade	% du traitement brut moyen du grade	Coeff.* multiplicateur du SMITED	Périodicité d'attribution
Technique	Ingénieurs Territoriaux	Ingénieur Principal	8%	2	Mensuellement
	Contrôleurs Territoriaux de Travaux	Contrôleur Principal de Travaux	5%	2	Mensuellement
		Contrôleur de Travaux	4 %	2	Mensuellement

* dans la limite d'un coefficient multiplicateur allant de 1 à 2

L'indemnité spécifique de service (ISS) :

Vu le décret n° 2003-799 du 25 août 2003 modifié,

Vu l'arrêté du 25 août 2003, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 29 novembre 2006

Filière	Cadre d'emploi	Grade	% maximum retenu par le SMITED	Périodicité d'attribution
Technique	Ingénieurs Territoriaux	Ingénieur principal	110%	Mensuellement
	Techniciens supérieurs Territoriaux	Technicien supérieur	110%	Mensuellement
	Contrôleurs Territoriaux de travaux	Contrôleur Principal de Travaux	110%	Mensuellement
		Contrôleur de Travaux	110%	Mensuellement

Le Président déterminera le taux individuel applicable à chaque fonctionnaire dans la limite des taux maximum ci-dessus.

Les crédits nécessaires sont inscrits à une sous rubrique de l'article n°641 relatif aux rémunérations du personnel.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.
Délibération ASDé/270608-AA03

ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Président expose :

Certains titres émis en recouvrement de prestations sont irrécouvrables soit de par leur faible montant soit de par la cessation d'activité du tiers concerné.

C'est notamment le cas pour ce qui concerne la Sté Monneau Confection, Sté mise en liquidation judiciaire par jugement du 19/06/2007 et redevable des sommes suivantes:

Titres de 2006 : 137.54 €
Titres de 2007 : 104.89 €

Soit au total : 242.43 €

Le comité syndical adopte à l'unanimité.
Délibération ASDé/270608-AF07

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h15.

Le Président du SMITED
Claude ROULLEAU

Le secrétaire de séance
Claude BALOGÉ